

SUR LE DEVANT DE LA SEINE



N° 20

AOÛT 2026

Le bulletin d'information des vallées de la Seine, de
l'Ource, de la Laigne et de l'Aube



21 boulevard Gustave Morizot
21400 CHATILLON-SUR-SEINE



03.80.81.56.25



contact@syndicatsequana.fr



EPAGE Sequana



Le mot du Président

Est-ce que chacun a réellement pris conscience que l'eau sera l'un des grands défis des années à venir ? Je reste parfois interrogatif lorsque je prends connaissance de certaines réactions sur les réseaux sociaux...

L'eau est un bien commun. Lorsqu'elle est disponible, elle doit pouvoir être partagée, dans l'intérêt de tous. Sur le territoire de l'EPAGE Sequana, **135 kilomètres de cours d'eau sont aujourd'hui en situation d'assec.** Ce constat doit nous interpeller collectivement.

L'eau n'appartient ni à un secteur économique, ni à une administration, ni à une catégorie particulière d'usagers. Elle est notre bien commun et nous avons tous une responsabilité dans sa préservation et dans son partage.

Avec l'équipe de l'EPAGE Sequana, structure gémapienne, et avec le soutien et la validation du comité syndical, **nous avons fait le choix d'agir**, avec une certaine avance sur les grands discours. Nous œuvrons quotidiennement pour préserver durablement la qualité de l'eau, garantir sa disponibilité et accompagner un partage équitable de cette ressource.

Mais nous devons également tous prendre conscience d'une réalité simple : lorsque la pluie se fait rare et que les températures dépassent les 40 °C, **la sobriété dans nos usages de l'eau n'est plus une option. Elle devient une nécessité.**

Je ne peux donc que souhaiter que cette fin de saison estivale nous apporte enfin les précipitations dont nos milieux – aquatiques et souterrains - ont tant besoin. Le retour à la normale sera long. **Il nous appartient, dès aujourd'hui, d'adapter nos usages et de prendre pleinement la mesure de l'enjeu qui se présente à nous.**



Philippe VINCENT,
Président de l'EPAGE Sequana,
Maire de Vanvey.



Ateliers gestion de crise et risque inondation

Entre risque et gestion de crise : deux demi-journées d'échanges à destination des élus Seine, Laignes, Ource et Aube présents sur notre périmètre d'intervention.

L'EPAGE Sequana a récemment contribué à la préparation et à l'animation d'ateliers organisés par la sous-préfecture de Montbard et la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Côte-d'Or et portant sur la gestion de crise et le risque inondation. Les 12 juin et 7 juillet derniers, les communes des bassins versants de la Seine, de la Laignes, de l'Ource et de l'Aube ont ainsi été conviées à deux présentations thématiques visant à renforcer leur connaissance sur les outils de prévention et de gestion de crise :



• Le Plan Communal ou Intercommunal de Sauvegarde (PCS/PICS)

Animée par la Préfecture et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Côte-d'Or, cette intervention a permis de rappeler l'importance du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

Ces documents constituent des **outils essentiels** pour anticiper et organiser la réponse locale face à tout type d'événement majeur : inondations, incendies, accidents ou encore phénomènes météorologiques exceptionnels. Ils permettent aux collectivités de définir à l'avance les moyens humains et matériels à mobiliser afin d'assurer la sécurité des populations et de **garantir une gestion efficace de la crise**. Même si toutes les communes ou intercommunalités ne sont pas soumises à l'obligation réglementaire de réaliser ce document, cette démarche reste fortement recommandée : en réfléchissant en amont aux moyens et opérations à mettre en œuvre pour faire face à la crise, et en recensant au préalable toutes les

informations nécessaires, on se tient prêt pour réagir efficacement et on limite le stress associé à la gestion de la crise !



• Mieux connaître et anticiper le risque inondation

Animée par la DDT de Côte-d'Or, Seine Grands Lacs et l'EPAGE Sequana, cette seconde présentation était consacrée au **risque inondation**.

Les participants ont pu découvrir les connaissances actuelles relatives à l'aléa inondation sur les bassins versants concernés ainsi que les actions engagées par l'EPAGE Sequana pour réduire la vulnérabilité des secteurs à enjeux.

Seine Grands Lacs a également présenté le **Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)** en cours et à venir, et leur dispositif de formations « EPISEINE » proposant d'accompagner les élus dans l'élaboration de leurs démarches. La DDT21 a de son côté fait le point sur les différents outils d'alerte disponibles pour être prévenu de l'arrivée d'une crue ou d'un risque de ruissellement, et sur les réflexes post-inondations à avoir. Le montage d'un **réseau d'observateurs de crue** sur le territoire de l'EPAGE pour améliorer la solidarité amont/aval lors d'une crue a également été dévoilé.

Nous remercions vivement les personnes qui ont pu se rendre disponibles et espérons que ces demi-journées leur auront été enrichissantes !



Le 3 juillet dernier a eu lieu une **journée d'échange et de découverte de nos travaux**. Des élus du Syndicat Mixte des 6 Rivières (SM6R), situé sur le sud-est de la Haute-Marne et le nord-ouest de la Haute-Saône, ainsi que des élus du bureau de l'EPAGE Sequana, ont pu découvrir une partie des travaux menés par l'EPAGE lors du précédent contrat de territoire Sequana et celui qui rythme notre été 2026.

Au programme de la journée :

Le matin :

- En préambule, **diffusion des vidéos réalisées lors de nos différents travaux**.

- Ensuite, **balade milieux aquatiques dans Châtillon-sur-Seine** autour de :

- L'**ouvrage de la Perception et sa passe à poisson** réalisée pour restaurer la continuité écologique au droit de l'ouvrage ;
- La sensibilisation au risque inondation, avec la découverte des **repères de crues** dans Châtillon-sur-Seine ;
- Les **banquettes végétalisées** permettant la restauration de la continuité latérale et la diversification des écoulements et des habitats aquatiques, avec l'intervention de Mr Jérémie BRIGAND, Maire de Châtillon-sur-Seine ;

- Le **site Lemoine**, où des travaux sont actuellement en cours et consistent en l'effacement d'ouvrages, la renaturation de la Seine et de la Douix, et la création d'une Zone d'Expansion des Crues (ZEC) ;
- Le **moulin Maître**, dont l'ouvrage hydraulique a été effacé et le seuil abaissé.

L'après-midi :

- Direction **Leuglay** pour découvrir le résultat de **travaux de renaturation de l'Ource** et de rétablissement de la fonctionnalité de son champ d'expansion de crue
- Pour finir, arrivée à **Villars-Santenoge**, sur le **site du Carré Rouge** où un étang a été effacé, le cours d'eau a été reméandré et la zone humide restaurée



Cette journée a permis aux élus des deux syndicats d'échanger et de comprendre les bénéfices et la nécessité de ces types d'aménagements pour le territoire, les habitants et les écosystèmes.

Les échanges, riches et constructifs tout au long de la journée, ont confirmé un **objectif commun** : restaurer durablement les milieux aquatiques et mieux protéger le territoire face au risque d'inondation.

Merci à l'ensemble des participants pour leur présence, leur intérêt et la qualité des échanges !



Aménagements hydrogéomorphologiques, paysagers et pédagogiques du site Lemoine



Après la démolition des anciens bâtiments du moulin Lemoine en 2024, une nouvelle étape s'engage avec la transformation de ce secteur en un espace naturel, paysager et pédagogique au cœur de Châtillon-sur-Seine.

Les travaux, débutés le 1er juin 2026, se déroulent en deux phases complémentaires :

1. Des travaux hydrauliques et hydromorphologiques pour redonner vie à la rivière et aux espèces associées

Cette première étape, qui devrait se finaliser d'ici le début du mois d'août, a pour objectif de restaurer le fonctionnement naturel de la Seine et de la Douix. En redonnant à la rivière une dynamique plus proche de son état naturel et en rétablissant les échanges avec la nappe phréatique, ces travaux favoriseront le développement de milieux aquatiques et humides riches en biodiversité. Ils permettront également de mieux faire face aux effets du changement climatique, en réduisant les risques d'inondation lors des crues et en soutenant les débits des cours d'eau pendant les périodes de sécheresse.

Les interventions réalisées sont les suivantes :

- **Des opérations de restauration hydromorphologique de la Seine et de la Douix** (aménagement de banquettes, réalluvionnement, aménagement d'annexes hydrauliques type bras mort, effacement des ouvrages hydrauliques, extraction et évacuation de la vase, reprofilage ponctuel du lit du cours d'eau).



- **Des opérations de terrassement réalisés sur l'îlot central visant à créer une zone d'expansion de crue en milieu urbain** afin de limiter les inondations sur les zones à enjeux et améliorer les échanges avec la nappe pour soutenir les débits en période de basses eaux (comblement des anciennes

connexions hydrauliques, décaissement de l'îlot et talutage des berges en pente douce). Seules les zones présentant un intérêt archéologique ont été exemptées de tout terrassement.

- **Des opérations visant la restauration d'habitats fonctionnels pour les espèces cibles des milieux aquatiques et humides** (mise en place de souches et blocs abris, création de mares, traitement et évacuation de la Renouée du Japon, espèce exotique envahissante).

2. Des aménagements paysagers et pédagogiques, conciliant attractivité et sensibilisation



Prévue à partir de l'automne 2026, cette seconde phase visera à renaturer le site, créer un espace de promenade et de repos, et sensibiliser le public aux enjeux patrimoniaux, environnementaux et aux risques (inondation/étiage).

Elle comprendra notamment :

- **Des plantations et aménagements écologiques** (végétation adaptée, habitats pour la faune),
- **La création d'espaces de détente et de promenade** (belvédère, cheminement piéton, mobiliers urbains),
- **L'installation d'équipements pédagogiques** (panneaux, dispositifs d'observation, repères de crue).

Ces aménagements sont réalisés grâce au concours financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de la commune de Châtillon-sur-Seine, de la Région Bourgogne Franche-Comté, de l'EPTB Seine Grands Lacs, de la Métropole du Grand Paris, de l'Etat (fonds verts) et du Conseil Départemental de Côte d'Or.

Les assecs des cours d'eau : un signal d'alerte pour l'eau et la biodiversité

Chaque été, lorsque les températures augmentent et que les précipitations se raréfient, de nombreux cours d'eau voient leur débit diminuer. Ce phénomène, appelé **étiage**, peut mener à l'interruption complète de l'écoulement : on parle alors d'**assec**. Si les assecs peuvent naturellement se produire sur certains petits cours d'eau, leur multiplication, leur intensification et leur apparition plus précoce constituent aujourd'hui un véritable signal d'alerte. Le changement climatique, en accentuant les sécheresses et l'évaporation, risque en effet de rendre ces situations plus fréquentes et plus longues.



Assecs sur l'Ource,
23 juin 2026



L'enjeu dépasse largement la seule apparence d'un ruisseau à sec. Derrière un lit de rivière sans eau, ce sont des écosystèmes entiers qui sont fragilisés, mais aussi notre alimentation en eau potable, l'agriculture, l'industrie et de nombreux autres usages qui peuvent être affectés.



Qu'est-ce qu'un assec ?

Un assec correspond à la situation la plus extrême d'un étiage : l'écoulement de l'eau est interrompu sur certaines portions de la rivière, pouvant mener progressivement à un assèchement de celle-ci. Les étiages sont en partie naturels. En été, les températures élevées favorisent l'évaporation et les plantes consomment davantage d'eau. Les précipitations sont également souvent moins importantes. Mais les activités humaines peuvent accentuer le phénomène, notamment par les prélèvements destinés à l'irrigation, à l'alimentation en eau potable ou à certains usages industriels.

Des conséquences importantes pour la vie aquatique...

Les poissons, les invertébrés, les amphibiens, les végétaux aquatiques et une multitude de micro-organismes dépendent de la présence et de la qualité de l'eau. La diminution du débit de la rivière entraîne la réduction de la disponibilité d'une diversité d'habitats essentielle aux populations pour rechercher de la nourriture ou se reproduire. L'interruption des écoulements empêche les déplacements des populations qui se retrouvent isolées.



...Amplifiées par l'augmentation de la température de l'eau

De nombreuses espèces ont des exigences thermiques précises. Une eau trop chaude peut provoquer :

- Du stress, perturbant le comportement des organismes pour se nourrir ou se reproduire,
- Une diminution de la concentration en oxygène dissous, essentielle à la respiration des espèces aquatiques et pouvant favoriser la prolifération d'algues et de cyanobactéries,
- Au-delà d'un certain seuil, l'augmentation des températures peut être létale pour les organismes aquatiques...

Une menace également pour l'eau potable

La disponibilité de l'eau potable peut elle aussi être affectée. Les rivières et les nappes souterraines sont liées par des échanges complexes. La diminution de l'eau dans les rivières est souvent associée à la baisse du niveau des nappes, dont dépendent certains captages d'alimentation en eau potable. De plus, la réduction du volume en eau est associée à l'augmentation de la concentration en substances polluantes, dégradant la qualité de l'eau qui nous alimente.

Assecs à Châtillon-sur-Seine, 17 juin 2026



Comment agir ? Des solutions à court, moyen et long terme

Tous les usagers de l'eau sont concernés et doivent se montrer responsable pour permettre la régulation de cette ressource.

À court terme, la priorité est de **réduire les consommations pendant les périodes de sécheresse** : il faut réduire voire cesser l'arrosage des jardins et des espaces verts, le remplissage ou la remise à niveau des piscines, le lavage des véhicules et des surfaces, et utiliser l'eau potable uniquement pour les besoins essentiels.



Assec à Brion-sur-Ource, 15 juin 2026

À moyen terme, il faut **réduire durablement les besoins**. Cela passe par des équipements plus économes, la récupération de l'eau de pluie en quantité raisonnable, la réutilisation de certaines eaux, la lutte contre les fuites et une meilleure gestion de l'eau dans les entreprises et les exploitations agricoles.

L'agriculture représente un enjeu particulièrement important. Il s'agit de **faire évoluer les pratiques en fonction de la ressource réellement disponible**, notamment en permettant de conserver davantage d'eau dans les sols (couverture des sols, augmentation de la matière organique, agroécologie, choix de cultures et de variétés mieux adaptées au climat futur...) amélioration de l'efficacité de l'irrigation et adaptation des périodes d'arrosage.

À long terme, c'est l'aménagement de nos territoires qu'il faut repenser. Restaurer les zones humides, préserver les haies, désimperméabiliser les sols, favoriser l'infiltration de l'eau de pluie, protéger les nappes et restaurer les cours d'eau permettent de conserver l'eau plus longtemps dans les bassins versants. Les zones humides jouent notamment un rôle essentiel dans le stockage temporaire de l'eau et le soutien des écosystèmes.



Il faut également mieux protéger les cours d'eau eux-mêmes : restaurer leur morphologie, supprimer certains obstacles à la continuité écologique, préserver les ripisylves et maintenir des espaces naturels capables de ralentir les écoulements et de favoriser la recharge des nappes.

Assec sur la Laignes, 24 juin 2026



À quoi faut-il s'attendre dans les prochaines années ?



Assec à Châtillon-sur-Seine, 17 juin 2026

Le constat est clair : **le changement climatique va renforcer la pression sur la ressource en eau**. La hausse des températures entraîne davantage d'évaporation et augmente les besoins en eau de la végétation. Dans le même temps, les périodes de sécheresse sont susceptibles de devenir plus fréquentes et plus intenses.



Assec à Leuglay, 16 juillet 2026

Selon le Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique, les projections pour la France indiquent notamment une baisse des précipitations estivales et une forte augmentation du nombre de

sécheresses des sols à l'horizon 2050. Si les usages restent inchangés, un déficit de plusieurs milliards de mètres cubes d'eau pourrait apparaître.

Il faut donc s'attendre à voir **davantage de cours d'eau connaître des étiages sévères, des ruptures d'écoulement et des assecs**, avec des périodes d'assèchement potentiellement plus longues et plus précoces. Tous les territoires ne seront cependant pas touchés de la même manière. La géologie, les réserves souterraines, les précipitations, la présence de zones humides et les usages locaux de l'eau joueront un rôle déterminant.



Assec à Prusly-sur-Ource, 18 juin 2026

L'enjeu des prochaines décennies sera donc moins de savoir comment trouver toujours plus d'eau que d'apprendre à **vivre avec une ressource devenue plus variable et plus limitée**. Cela nécessitera des efforts individuels, mais surtout des choix collectifs concernant l'agriculture, l'urbanisme, l'industrie, la gestion des espaces naturels et la répartition des prélèvements pour un usage équitable de la ressource.

Les assecs sont finalement bien plus qu'un cours d'eau qui disparaît temporairement. Ils constituent un **indicateur visible de la fragilité de notre cycle de l'eau**. Préserver les rivières, les nappes, les sols et les zones humides revient à préserver notre propre capacité à disposer d'une eau de qualité demain. Agir dès maintenant est donc essentiel : chaque litre économisé, chaque sol rendu perméable, chaque zone humide préservée et chaque cours d'eau restauré contribue à renforcer la résilience de nos territoires face au changement climatique.





L'Ombre commun

(*Thymallus thymallus*)

L'Ombre commun est un poisson d'eau douce appartenant à la famille des salmonidés, reconnaissable à sa grande nageoire dorsale en forme de voile et à ses reflets argentés et violacés.



QUE MANGE-T-IL ?

L'Ombre commun est un poisson carnivore. Son alimentation est composée principalement d'insectes aquatiques, de larves d'insectes, de petits crustacés, de vers et parfois de petits poissons.



UN HABITANT DES RIVIÈRES PROPRES

Il vit dans les cours d'eau où l'eau est fraîche, limpide et riche en oxygène. Il apprécie les fonds de graviers et de galets, qui lui servent aussi de site de reproduction.

Sa présence est un signe de bonne santé de nos rivières.



UNE ESPÈCE À PROTÉGER

Les populations d'Ombres communs ont diminué dans certaines régions.

Principales menaces :

- Pollution des rivières,
- Réchauffement de l'eau,
- Destruction des habitats naturels,
- Barrages qui perturbent les déplacements,
- Espèces invasives.

La restauration des cours d'eau et l'amélioration de leur qualité permettent aujourd'hui de favoriser son retour.



CARTE D'IDENTITÉ



Famille : salmonidés



Taille moyenne : 30 à 50 cm



Poids : 300 g à plus de 2kg



Espérance de vie : jusqu'à 10 ans



Habitat : rivières claires, fraîches et bien oxygénées



MENTIONS LÉGALES

URL : www.contrat-sequana.fr

Organisme : EPAGE Sequana

Adresse : 21 boulevard Gustave Morizot – 21400 CHATILLON-SUR-SEINE Tél. 03.80.81.56.25

Email : contact@syndicatsequana.fr

Responsable de publication : Philippe VINCENT. Responsable éditorial : Lauriane PITOIZET.

Crédits photos : EPAGE Sequana/Coralie BURROW/Soren BERG

Date de parution : août 2026